

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NUMÉRO 2023-733

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉOLUTION CI-HAUT MENTIONNÉ.

AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le Conseil municipal de Sainte-Claire a adopté le projet de règlement numéro 2023-733 intitulé : « **Règlement relatif à la démolition d'immeubles** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 avril 2023 à 16 h 30, dans la salle des délibérations du Conseil au 135 rue Principale, à Sainte-Claire, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Que lors de cette assemblée, le projet de règlement y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet. Les documents accompagnant le projet de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité, sis au 135, rue Principale, aux heures normales d'ouverture.
4. Qu'au cours de cette rencontre publique, la mairesse expliquera ledit projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Ledit projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 17 AVRIL 2023.



Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 17 avril 2023 et à l'Église le 17 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour d'avril 2023.



Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE